



Club de Patinage Artistique Québec Neufchâtel

C.P. 81203 succ Loretteville
Québec, Qc
Tél. 842-0007

Politique de remboursement pour les frais de compétitions

Le patineur(euse) doit être inscrit au C.P.A. Québec Neufchâtel et doit être membre en règle à Patinage Canada. Le patineur(euse) doit être inscrit en début de saison et pour une session complète c.à.d. du 1^{er} septembre au 10 avril, pour la saison en cours.

Pour être admissible au remboursement d'une partie des frais relatifs aux compétitions¹ défrayés durant une année de patinage², un(e) patineur(euse) se doit de participer aux activités de financement³ du club de patinage artistique.

Le pourcentage de remboursement est déterminé en fonction des montants amassés, pour chacun des patineurs(euses), pour l'ensemble des activités de financement selon la répartition mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Montant amassé par le patineur	Pourcentage de remboursement
0,00 \$ à 49,99 \$	0%
50,00 \$ à 79,99 \$	30%
80,00 \$ et plus	50%

Cette politique de remboursement ne s'applique que si le club génère des profits pour l'année de patinage en question. De plus, le club se réserve le droit d'ajuster le pourcentage de remboursement si les profits générés ne permettraient pas de respecter le remboursement des frais selon les pourcentages mentionnés ci-haut. Il est à noter que le « pourcentage de remboursement » est toujours déterminé selon le budget final de l'année en cours.

Veillez prendre note que les dons faits au club ne seront pas cumulatifs au calcul du remboursement.

Voici des exemples de % de remboursement en fonction du montant total de vente du patineur(euse):

Nom patineur(euse) du	Activité	Vente	% de remboursement
Anne-Catherine	Souper spaghetti (4)	40,00 \$	30%
	Pains (2) et café (5)	31,00 \$	
Malika	Pains (10) et café (10)	80,00 \$	50%
Anais	Souper spaghetti (3)	30,00 \$	30%
	Pains (2) et café (3)	21,00 \$	
Liam	Souper spaghetti (3)	30,00 \$	0%

¹ Le patineur(euse) doit, obligatoirement, s'être présenté(e) et participé(e) à sa compétition.

² Une année de patinage inclus les compétitions qui ont eu lieu à partir du mois de mai et se termine à la fin du mois d'avril.

³ Les activités de financement sont; le souper spaghetti et/ou la vente de pains et café.

